

SAINT MONTAN

« *La garrigue de Courbier* »

PROGRAMME DES TRAVAUX

Concepteur :

SELARL Jean Pierre EPELLE *Géomètre-Expert Urbaniste*

4 bis, Boulevard Saint Joseph
2670 PIERRELATTE

Tel : 04-75-96-82-55 Fax : 04-75-96-50-01

Lotisseur :

INDIVIS MANGIN-RUSTE

4100 RD 190
07220 Saint Montan

SAINT MONTAN
«La garrigue de Courbier»



PROGRAMME DES TRAVAUX

Préambule : L'ensemble des travaux devra être réalisé conformément aux normes fixées par le Cahier des Charges de la Ville de SAINT MONTAN.

I - TERRASSEMENTS GENERAUX ET VOIRIE

1.1 Terrassements

Mise en fond de forme des emprises à la cote – 0.45 du niveau fini de voirie.

1.2 Voirie

Chemin d'accès en servitude

Mise en place d'une couche de fondation de tout venant 0/80 sur une épaisseur de 0.30 m, aux endroits nécessaires dont surlargeur pour 4.00 m utile.

Compactage à refus.

Mise en place d'une couche de base en semi-concassé 0/30 sur une épaisseur 0.10 m.

Compactage

Imprégnation de la couche de base à l'émulsion acide à 65% à raison de 3kg/m².

Revêtement en bicouche.

Voie interne du lotissement

Mise en place d'une couche de fondation de tout venant 0/80 sur une épaisseur de 0.30 m.

Compactage à refus.

Mise en place d'une couche de base en semi-concassé 0/30 sur une épaisseur 0.10 m.

Compactage

Mise en place de bordures type T2 ou de fondation de murette.

Imprégnation de la couche de base à l'émulsion acide à 65% à raison de 3kg/m².

Revêtement en enrobés denses de 120kg/m².

II - RESEAUX HYDRAULIQUES

2.1 Eau potable

L'alimentation en eau potable se fera par la mise en place d'une conduite PVC diam 60 prenant naissance sur la conduite existante sur le chemin d'accès (même diamètre).

Les vannes seront à opercule caoutchouc et les robinets de prise en charge seront en fonte et bronze renversée. Les branchements particuliers seront en PEHD diam 32 ou 25 série 16 bars, avec dispositif de branchement et douille de purge. Ils seront réalisés par VEOLIA.

Les tabourets abri-compteur seront installés dans la dalle technique prévue à cet effet. Cet espace sera non clos.

NB : Le réseau et ouvrages ainsi que les matériaux utilisés seront conformes au cahier des charges des services techniques de la ville et de la société fermière

Les essais de pression et vérifications de pose seront contrôlés par les dits services avant remblaiement.

2.2 Assainissement eaux usées

Pas de réseau d'assainissement existant, assainissement autonome non-collectif autorisé.

Les réalisations des SPANC sont à charge des acquéreurs.

2.3 Assainissement eaux pluviales

SAINT MONTAN

«La garrigue de Courbier»

Les eaux pluviales reçues sur les voiries, la placette, et des branchements des lots 1-2-3-4 seront recueillies dans un réseau installé sous la voirie d'un diamètre 200 puis 300 qui se rejettera dans la noue de rétention de 185 m³ minimum situé au Nord du lotissement.

De même les branchements EP des lots 5 et 6, ainsi que le réseau EP en servitude pour le branchement EP du lot 7 se rejettent directement dans la noue de rétention.

Le noue de rétention se rejettera enfin par débit calibré et surverse dans le fossé mitoyen qui rejoint le grand ravin conformément à l'Etude du BET Hydrauliques A2E.

2.4 Irrigation

Néant.

III - RESEAUX SECS

3.1 Réseau Électricité Basse Tension

Le réseau d'alimentation basse tension du lotissement se fera à partir des indications et prescriptions fournies par ENEDIS depuis le poste de transformation existant existant le long de la RD 190.

Les câbles, mis en place en souterrain, seront dimensionnés pour permettre le raccordement BT des lots du lotissement au réseau existant .

Les lots seront équipés de coffrets S 20 réglementaires alimentés en monophasé 220 Volts exclusivement.

NB: Le réseau sera conforme aux normes ENEDIS et fera l'objet d'un dépôt de dossier technique conforme à l'art 2.2 avant réalisation. Il fera l'objet d'une réception par les services concernés ou un organisme agréé.

3.2 Eclairage

L'éclairage des voies sera assuré par deux candélabres avec autonomie photovoltaïque.

3.3 Téléphone

Le raccordement au réseau public se fera à l'emplacement demandé par ORANGE sur la RD 190.

Le réseau créé par le lotisseur comprendra :

- La mise en place des fourreaux PVC semi-rigides diam 42/45 pour les principaux et 25/28 pour les branchements.
- La mise en place de tabourets de type Pot A 10 pour les branchements particuliers .
- La mise en place de chambres de tirages normalisées à fermeture type chaussée.
- La mise en place de bornes de distribution.
- Le réseau sera réceptionné par ORANGE et une attestation et plans de recolement remis au maître d'ouvrage.

IV - PLANTATIONS ET DIVERS

Les acquéreurs des lots réaliseront des bandes paysagères d'une largeur de un mètre en façade de leur lot le long des voies.

V – LOI SUR L'EAU

Pas de Dossier de Déclaration de Loi sur l'Eau car la superficie du lotissement et du bassin versant intercepté est inférieur à 1 hectare.

VI – Dossier d'Etude de SOLS POUR FILIERE SPANC et d'infiltration des EAUX PLUVIALES

Dossiers réalisés par le BET HYDRAULIQUES agréé, société A2E à MOURS SAINT EUSEBBE (26) représentée par Mme JABOULEY et joints au Règlement.